

Le Conserv'EAU

La CARA : Qui sommes-nous?	1
Une première édition pour 2013	1
Le fouille-roche gris : un poisson méconnu	2
Fiducie Écosystèmes Lanaudière : un outil de conservation attendu	4

LA CARA : QUI SOMMES-NOUS?

L'organisme de bassin versant, CARA, a pour mission première l'élaboration du Plan directeur de l'eau pour la zone GIRE L'Assomption ainsi que sa mise en œuvre progressive dans une approche visant un arrimage avec les enjeux des principaux intervenants concernés par la gestion de l'eau et du territoire.

Son territoire d'intervention, la zone de gestion intégrée des ressources en eau L'Assomption, Zone GIRE L'Assomption, qui totalise 4 320 km², est constitué de deux bassins versants soit celui de la rivière L'Assomption (4 203 km²) et celui de la rivière Saint-Jean (973 km²). S'ajoute à ces réseaux hydrographiques les cours d'eau agricoles qui se déversent dans le fleuve Saint-Laurent entre les villes de Lavaltrie et de Repentigny (44 km²).

Fondée en avril 1983, la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption, CARA, est un organisme en constante évolution qui détient près de 30 ans d'expérience en matière de protection, de conservation et de mise en valeur des plans d'eau. En 2002, elle a été reconnue officiellement par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs comme organisme de bassin versant. En mars 2006, elle publia le premier Plan directeur de l'eau, PDE L'Assomption, lequel reçu l'approbation gouvernementale en septembre 2007.

Depuis avril 2012, le processus de révision de son PDE a été amorcé, dans le contexte du nouveau territoire de la zone GIRE L'Assomption et des besoins de mise à jour pour le bassin versant de la rivière L'Assomption. Un portrait, un diagnostic ainsi que des pistes de solutions seront proposées en fonction des six enjeux retenus :

1. L'aménagement du territoire et le développement;
2. La protection et approvisionnement en eau potable;
3. La protection et la conservation des écosystèmes aquatiques et riverains;
4. La santé, la sécurité publique et la gestion des inondations par bassin versant;
5. Le récréotourisme relié à l'eau;
6. La sensibilisation et l'éducation.

UNE PREMIÈRE ÉDITION POUR 2013!

La Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption met en place un infolettre électronique, *Le Conserv'EAU*, dédié à la conservation et à protection des milieux aquatiques et riverains ainsi qu'aux espèces fauniques et floristiques à statut précaire. Le but de ce bulletin est d'informer le public sur divers sujets, de valoriser les implications citoyennes et municipales et d'inciter l'adoption de pratiques plus harmonieuses avec le milieu et sa biodiversité. Ceci est le premier numéro de l'année et les prochains numéros seront disponibles au cours des mois d'avril, de juillet et d'octobre.

Pour vous abonner à ce bulletin, envoyer un courriel à milieu.aquatique@cara.qc.ca.

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :



Environnement Canada



Fondation de la faune du Québec

Ce bulletin est réalisé par



PRATIQUES DE GESTION RESPONSABLE D'ÉVÉNEMENTS CERTIFIÉES PAR LE

Organisme de bassin versant

Zone de gestion intégrée des ressources en eau L'Assomption

Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption

100, rue Fabre, Joliette (Qc) J6E 9E3

(450) 755-1651 • (450) 755-1653 • info@cara.qc.ca • www.cara.qc.ca

Le Fouille-roche gris

(*Percina copelandi*)

UN POISSON MÉCONNU!!

Les premières mentions du fouille-roche gris au Québec datent des années 1930 et ont été faites en Estrie dans la rivière Niger. N'étant pas une espèce d'intérêt sportive comme l'omble de fontaine ou le doré jaune, peu d'étude ciblant le fouille-roche gris ont été réalisées. Ce qui explique que l'état des populations du fouille-roche gris ne soit pas bien connu. On le retrouve encore dans 18 bassins versants du fleuve Saint-Laurent.

Selon Boucher et Garceau (2010), cinq populations seraient considérées stables (bassins versants des rivières des Outaouais, Richelieu, Saint-François, L'Assomption et Bayonne), trois en déclin et dix ne possèdent pas suffisamment de données pour estimer leur viabilité dans le futur.

À partir des données disponibles, Boucher et Garceau (2010) ont établi un indice d'abondance relative pour les différentes populations. Seulement trois populations ont un indice élevé (les bassins versants des rivières des Outaouais, Richelieu et Saint-François), cinq auraient une abondance moyenne (dont le bassin versant de la rivière L'Assomption), deux sont classées de faible abondance et huit ont un indice inconnu.

Statut au Canada : Menacé depuis 2006 en vertu de la Loi sur les espèces en péril du gouvernement du Canada

Statut au Québec : Vulnérable depuis 2005 en vertu de la Loi sur les espèces menacées et vulnérables du gouvernement du Québec



DESCRIPTION

Le fouille-roche gris est un petit poisson appartenant à la famille des percidés (famille du doré jaune) mesurant rarement plus de 40 mm. Toutefois, il peut atteindre une longueur de 61 mm. La coloration du fouille-roche gris est généralement sable ou olive pâle. Son dos présente des mouchetures brunes tandis que ses flancs sont marqués par une série de taches rondes ou oblongues brunes réunies par une mince ligne (Lapointe, 1997). Cette espèce peut être confondue avec le raseux-de-terre noir (*Etheostoma nigrum*) et le raseux-de-terre gris (*Etheostoma olmstedi*). Cependant, le fouille-roche gris s'en différencie par sa queue fourchue et par la présence de deux épines à la nageoire anale alors que les raseux-de-terre noir et gris ont la queue carrée, des taches en forme de M, X ou W sur les flancs et la nageoire anale plus petite que leur nageoire dorsale molle et une seule épine à la nageoire anale (Lapointe, 1997 et Scott et Crossman, 1974).

HABITAT

Les adultes de cette espèce se retrouvent dans divers types d'habitats. Le fouille-roche gris fréquente les rivières non perturbées le long des zones boisées ou agricoles possédant un littoral et une bonne qualité d'eau (Boucher et Garceau, 2010). Habituellement, l'habitat se caractérise par des vitesses de courant modérées, une profondeur inférieure à 60 cm et un substrat composé d'un mélange de matériaux grossiers (galets) et plus fins (gravier, sable).

ALIMENTATION

Le régime alimentaire du fouille-roche gris se compose principalement de benthos (éphémères, larves de chironomides et de trichoptères), mais il se nourrit d'une grande quantité d'algues et de détritus. Des copépodes et cladocères peuvent également entrer dans son alimentation. Il y a peu de différence entre le régime alimentaire des adultes et des juvéniles (Lapointe, 1997).

Bien que n'ayant pas de valeur économique, le fouille-roche gris tout comme plusieurs autres petites espèces (notamment le dard de sable) peut être utilisées comme indicateur de santé des cours d'eau où il se trouve. Ces espèces sentinelles sont très sensibles aux changements environnementaux puisqu'ils ont besoin d'un habitat avec des caractéristiques bien précises pour vivre.



REPRODUCTION

La reproduction a lieu au printemps ou au début de l'été et la température de l'eau serait le déclencheur. Les mâles reproducteurs se différencient par leur coloration bistrée devenant noire autour de la tête (Scott et Crossman, 1974) et ils peuvent développer des tubercules nuptiaux. Les mâles établissent des territoires d'un diamètre inférieur à 1 m qu'ils défendent activement contre les autres mâles de son espèce et ceux de fouille-roche zébré (*Percina caprodes*). Les femelles se déplacent d'un territoire à l'autre, frayant successivement avec plusieurs mâles (Lapointe, 1997). Entre 4 et 10 œufs sont déposés par la femelle à chaque accouplement pour un total de 350 à 700 œufs. Les œufs, de couleur orangé transparent, ont un diamètre d'environ 1,4 mm. Le fouille-roche gris est sensible aux variations de débit au cours de la reproduction. Un ralentissement du débit interrompt les activités de fraye et donc, diminue le succès de reproduction par la réduction de la ponte (Phelps et Francis, 2002).

RÉPARTITION

Le fouille-roche gris a une aire de répartition exclusivement Nord-américaine. Aux États-Unis, il se trouve en petit nombre à l'est de la péninsule du Michigan, à l'ouest des Appalaches et au sud, jusqu'en Alabama, en Arkansas, en Oklahoma et dans le sud-est du Kansas. Des individus ont aussi été observés dans le lac Champlain du côté des états du Vermont et de New York (Scott et Crossman, 1974; Goodchild, 1994). Au Canada, l'espèce est peu commune et confinée dans des populations isolées du Québec et de l'Ontario. Au Québec, le fouille-roche gris est réparti dans le bassin hydrographique du fleuve Saint-Laurent dans certaines rivières des régions de Montréal, de Laval, de l'Outaouais, de la Montérégie, de l'Estrie, de Chaudière-Appalaches, de la Mauricie, de la Capitale-Nationale et de Lanaudière (Desrochers et al., 1996; Dubuc, 1999; Greaves, 2002) et dans le tout fleuve Saint-Laurent entre le lac Saint-François et Donnacona (Boucher et Garceau, 2010). Dans le bassin versant de la rivière L'Assomption, le fouille-roche gris se retrouve dans la rivière Ouareau du barrage de Rawdon jusqu'à son embouchure et la rivière L'Assomption entre les municipalités de Sainte-Mélanie et de L'Assomption.

MENACES

La dégradation de son habitat est la principale menace à la survie de l'espèce. Le fouille-roche gris est très sensible à la sédimentation et à la dégradation de la qualité de l'eau. Lapointe (1997) a constaté qu'il avait disparu des rivières où la sédimentation a augmenté à cause de l'exploitation agricole et le développement urbain. La dégradation de son habitat est causée par la modification des rives par l'homme, l'altération du régime naturel d'écoulement des eaux, la turbidité et l'envasement excessif, l'apport excessif de nutriments et par les contaminants et les substances toxiques présents dans son environnement. Les obstacles au libre passage du poisson, les espèces exotiques, les maladies et les captures accidentelles sont également des menaces qui s'ajoutent à la précarité de l'espèce.

PROTECTION ET CONSERVATION DE L'HABITAT DU FOUILLE-ROCHE GRIS DANS LE BASSIN VERSANT L'ASSOMPTION

La Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA) effectuait pour la première fois des inventaires de poissons rares en 2002 dans les rivières L'Assomption, Ouareau et de l'Achigan. Les résultats de cette première campagne ont permis de localiser le fouille-roche gris dans les rivières L'Assomption et Ouareau.

En 2009, elle entreprenait un projet de protection et de conservation à long terme de l'habitat de fouille-roche gris. Les secteurs occupés par l'espèce en 2002 ont été de nouveau inventoriés. Ce qui a permis de confirmer que le fouille-roche gris était toujours présent dans ces sites.

Depuis 2010, la CARA a procédé à l'inventaire de plusieurs autres zones des rivières Ouareau et L'Assomption afin de mieux connaître l'occupation de cette espèce sur le territoire. Aujourd'hui, le fouille-roche gris est présent dans 12 secteurs de la rivière L'Assomption entre les municipalités de Sainte-Mélanie et de L'Assomption. Alors qu'il a été retrouvé dans 7 secteurs de la rivière Ouareau entre Rawdon et son embouchure à Saint-Paul.

La connaissance acquise au fil des ans a permis d'entreprendre des démarches de sensibilisation auprès notamment des propriétaires riverains.



La Fiducie Écosystèmes Lanaudière

FIDUCIE ÉCOSYSTÈMES LANAUDIÈRE : UN OUTIL DE CONSERVATION ATTENDU

■ Source : Gilles Côté, Directeur général du Conseil régional de l'environnement de Lanaudière ■

Dans Lanaudière, c'est dans les Basses-terres du Saint-Laurent que les habitats naturels subissent la plus grande pression en raison de l'urbanisation et de l'intensification de l'agriculture. Au rythme actuel du développement et de nos efforts de protection, d'ici un siècle, l'ensemble des milieux naturels y représentera moins de 4 % du territoire.

Afin de consolider et d'augmenter les efforts de protection, la Fiducie Écosystèmes Lanaudière a été créée comme un outil complémentaire de conservation. Il s'agit d'une fiducie d'utilité sociale créée en mai 2012 par la signature d'un acte constitutif dans lequel la Fondation de la faune du Québec lui cède un patrimoine initial constitué de deux terrains. La Fiducie est formée de quatre fiduciaires issus du Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL), de la Conférence régionale des élus(es) Lanaudière (CRÉ), du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) et du ministère des Ressources naturelles (MRN). Ils constituent un collège provisoire de fiduciaires appelé à s'enrichir de nouveaux membres issus du milieu régional au cours des prochaines années.

Présentement, le Saint-Laurent et ses grands tributaires sont pris en charge par la collectivité grâce aux Comités ZIP, aux organismes de bassin versant et à d'autres organismes locaux actifs dans leurs territoires respectifs. Cependant, peu de ces organismes ont comme mandat d'acquérir et de gérer des propriétés foncières. Les grands organismes nationaux voués à la conservation s'intéressent quant à eux surtout aux grandes propriétés. La Fiducie permettra aux citoyens et aux organismes d'avoir un véhicule foncier capable de recevoir des propriétés et des servitudes de conservation pouvant bénéficier d'une protection à perpétuité.

Il est envisageable de penser que, d'ici quelques années, la Fiducie Écosystèmes Lanaudière sera propriétaire de centaines d'hectares de milieux naturels protégés à perpétuité. Ces milieux seront accessibles aux citoyens, bénéficieront d'une mise en valeur compatible avec les écosystèmes et constitueront une contribution significative au réseau d'aires protégées de la région.



Villes et villages à la
RESCOUSSE
3^{ième} édition
22 mars 2013

La période de mise en candidature se termine le 15 février 2013.
Pour information : francine.trepanier@cara.qc.ca